

CONSEIL(S) DE PERFECTIONNEMENT DU DEPARTEMENT D'HISTOIRE

Rappel réglementaire : Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master (Articles 5 et 11 et annexe)
Vu les statuts de l'Université Savoie Mont Blanc

● **Objectifs et missions**

- de veiller à l'existence d'un socle de compétences commun à tous les parcours-types d'une même mention et de passerelles en application de l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- de veiller à ce que la répartition des crédits ECTS au sein de chaque parcours-type de formation soit en accord avec les objectifs de la formation ;
- d'analyser les résultats des enquêtes d'évaluation des formations et des enseignements par les usagers ; ces résultats leur sont transmis dans le respect de la charte de l'évaluation des enseignements de l'USMB ;
- d'analyser les résultats des enquêtes sur le devenir des usagers ;
- d'assister l'équipe pédagogique dans l'évaluation des contenus et des modalités de formation au regard des objectifs attendus en termes de connaissances, de compétences et d'aptitudes ;
- de proposer des évolutions des contenus, des modalités pédagogiques, des dispositifs d'aide à la réussite et des modalités d'évaluation des connaissances sur la base de ces analyses ;
- d'assister l'équipe pédagogique dans la définition de la politique de stages ;
- de faire des propositions sur la place de la recherche et de l'international ;
- de contribuer à l'établissement des référentiels de compétences, des fiches RNCP et des annexes descriptives aux diplômes.

● **Formation(s) concernée(s)**

La granularité retenue est la mention – Cochez la (ou les) case qui correspond au périmètre du Conseil de perfectionnement.

✓ **Master mention histoire, civilisations, patrimoine (parcours pratiques, héritages et représentations des espaces transfrontaliers/parcours métiers du patrimoine)**

Composition

Les Conseils de perfectionnement sont constitués d'enseignants-chercheurs, d'enseignants, de personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques, et de représentants du monde socioprofessionnel dont la proportion est comprise entre le quart et la moitié de l'ensemble de ses membres.

Des représentants des étudiant-es sont invités à participer à tout ou partie des travaux des Conseils de perfectionnement.

Les Conseils de composante arrêtent la composition et les modalités de désignation des membres des Conseils de perfectionnement qui les concernent. La durée du mandat des membres des Conseils de perfectionnement est de trois ans.

Chaque Conseil de perfectionnement propose en son sein un Président parmi les représentants des enseignants-chercheurs, des enseignants et des professionnels extérieurs. Cette proposition est validée par le Conseil de composante.

Mise en place du Conseil de perfectionnement : année universitaire 2016-2017 **Mise à jour 2018 2019**

NOM PRENOM	QUALITE
PERSONNELS INTERNES	PERSONNELS INTERNES
Sylvain Milbach	Président du Conseil de perfectionnement – Mcf contemporaine – responsable de la mention et du parcours PHRET
Frédéric Meyer	Pr, histoire moderne – responsable du parcours Métiers du patrimoine
Fabrice Delrieux	Pr, histoire ancienne
Pascal Vuillemin	Mcf, histoire médiévale
Anne-Sophie Nardelli	Directrice du département histoire
TOTAL : 5	TOTAL : 5
REPRESENTANT-ES MONDE SOCIO-PROFESSIONNEL	REPRESENTANT-ES MONDE SOCIO-PROFESSIONNEL
Marie-Anne Guérin	Directrice du Musée savoisien
Emilie Dreyfus	Responsable fonds patrimoine – Bibliothèques de Chambéry
Sylvie Claus	Directrice adjointe des Archives départementales de la Savoie
Julien Coppier	Directeur adjoint des Archives départementales de la Haute-Savoie
TOTAL : 4	TOTAL : 4
INVITE-E-S REPRESENTANTS DES ETUDIANT-E-S	INVITE-E-S REPRESENTANTS DES ETUDIANT-E-S
Richard Gevet	Etudiant Phret M1
Ophélie Bicand	Etudiante Phret M2
Maxime Varnier	Etudiant parcours Patrimoine M2
Marion Teulade-Cabanès	Etudiante parcours Patrimoine M1

● Organisation

Chaque Conseil de perfectionnement se réunit au moins une fois par an à la demande de son Président qui arrête l'ordre du jour en accord avec le ou les responsables des formations concernées. La convocation, accompagnée de l'ordre du jour et des documents de séance, est adressée aux membres du Conseil de perfectionnement une semaine avant la tenue de la réunion. Chaque membre du Conseil de perfectionnement peut demander l'inscription à l'ordre du jour d'un point particulier qu'il souhaite voir traiter.

Chaque Conseil de perfectionnement peut également se réunir à la demande de 30 % de ses membres. Il est alors convoqué dans le mois qui suit la date de la demande.

Un compte rendu de chacune des réunions du Conseil de perfectionnement est adressé à tous ses membres. Une copie est transmise aux directions du département et de composante qui en assurent la diffusion, ainsi qu'au secrétariat de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique.

La commission de la formation et de la vie universitaire dresse un bilan annuel du fonctionnement des Conseils de perfectionnement en vue de participer à la diffusion des bonnes pratiques qui auront été identifiées.

La mise à jour du conseil de perfectionnement du Master mention histoire, civilisations, patrimoine (parcours pratiques, héritages et représentations des espaces transfrontaliers/parcours métiers du patrimoine est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Certifié conforme aux délibérations du Conseil d'UFR plénier du 4 avril 2019

Pascal Bouvier
Le Directeur,
Directeur UFR LLSH



Pascal BOUVIER

Université
Savoie Mont Blanc
U.F.R. LETTRES, LANGUES
SCIENCES HUMAINES
Rue Sergent Jacques Revel
JACOB-BELLECOMBETTE - B.P. 1104
73011 CHAMBERY CEDEX